

1. Toute personne est tenue de s'enregistrer et de payer les droits exigibles à l'un des services à distance ou à l'un des endroits prévus **de l'annexe 1** à cette fin par l'organisme gestionnaire de la zone d'exploitation contrôlée Zec Buteux Bas-Saguenay (Zec), lorsque, à des fins récréatives, et, elle y accède, y séjourne ou s'y livre à l'une des activités récréatives suivantes :

a) Pendant la période du **15 mai au 15 novembre** ~~15 novembre~~ **15 décembre**

- i. La pêche
- ii. La chasse
- iii. Le camping
- iv. Le prêt-à-camper
- v. La villégiature
- vi. La randonnée en sentier
- vii. Toutes les activités nautiques
- viii. Toutes autres activités récréatives

b) Pendant la période du **1er février au 31 mars**

- ix. La pêche blanche

2. Une personne visée à l'article 1, **lorsqu'elle ne peut s'enregistrer avec les services d'enregistrement à distance ou aux endroits prévus de l'annexe 1 lorsqu'ils sont fermés**, doit remplir elle-même le formulaire d'enregistrement (auto-enregistrement) disponible aux endroits ci-dessous et le déposer à l'endroit prévu à cette fin :

- aux postes d'accueil Baribeau ou Port-aux-Quilles, les heures d'auto-enregistrement sont de 00h00 à 24h00.
- à la station d'auto-enregistrement du lac David, les heures d'auto-enregistrement sont de 00h00 à 24h00.

Lorsqu'un **paiement est requis** durant cette période, toute personne peut acquitter les droits exigibles durant les heures d'ouverture :

- aux postes d'accueil Baribeau ou Port-aux-Quilles durant les heures d'ouverture disponible sur le site Web de la Zec ;
- au téléphone en utilisant les numéros de téléphone identifiés à cette fin sur le site Web de la Zec avec une carte de crédit ou un virement électronique ;
- au dépanneur ~~Ultramar~~ **Petro-Canada** de Saint-Siméon durant les heures d'ouverture du commerce.

3. Le présent règlement remplace le Règlement **21-2021 concernant l'enregistrement des personnes dans la zone d'exploitation contrôlée Zec Buteux Bas-Saguenay**. Il avait été adopté en Conseil d'administration **le 15 mars 2021** et approuvé en assemblée générale **le 3 avril 2021** par l'Association chasse et pêche Petit-Saguenay Saint-Siméon inc.



**RÈGLEMENT ~~21-2021~~ 22-2025 SUR L'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES
DANS LA ZONE D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE**

Adopté ce 16^e jour de février 2025 par le Conseil d'administration de l'Association chasse et pêche Petit-Saguenay Saint-Siméon inc.

Approuvé ce 12^e jour d'avril 2025 par le vote d'au moins les deux tiers des membres présents à l'assemblée générale.

Association chasse et pêche Petit-Saguenay Saint-Siméon inc.

M. Stéphan Labrecque
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Signature

M. Émile Dufour
Secrétaire

ORIGINAL SIGNÉ

Signature

Annexe 1 - les services à distance et les endroits prévus

Du 15 mai au ~~15 novembre~~ 15 décembre et du 1^{er} février au 31 mars par les services à distance

- i. Avec le **service d'enregistrement en ligne** sur le site Web de la Zec Buteux Bas-Saguenay (Zec).
- ii. Avec le **formulaire électronique** transmis à l'adresse courriel de la Zec disponible sur le site Web de la Zec.
- iii. Avec le **téléphone** en utilisant les numéros de téléphone identifiés à cette fin sur le site Web de la Zec durant les heures d'ouverture.

Note importante : En utilisant un de ces services ci-dessus, toute personne peut d'enregistrer et payer à l'avance afin d'éviter des temps d'attente au poste d'accueil ou chez un mandataire ou d'effectuer un auto-enregistrement lorsque le poste d'accueil est fermé.

Du 15 mai au ~~15 novembre~~ 15 décembre et du 1^{er} février au 31 mars à l'endroit prévu

- iv. Au dépanneur **Ultramar Petro-Canada** au 517 rue Saint-Laurent, Saint-Siméon, G0T 1X0, durant les heures d'ouverture du commerce.

Du 15 mai au ~~15 novembre~~ 15 décembre aux endroits prévus

- v. À l'accueil Baribeau situé ~~à proximité du km 43 au km 42~~ de la route 170, Petit-Saguenay, G0V 1N0, durant les heures d'ouverture disponible sur le site Web de la Zec.
- vi. À l'accueil Port-aux-Quilles au ~~31 Port-aux-Quilles 101 chemin des lacs~~, Saint-Siméon, G0T 1X0, durant les heures d'ouverture disponible sur le site Web de la Zec.
- vii. Auprès de M. Daniel Dufour au 418 route de la Grande Alliance, Baie-Ste-Catherine, G0T 1A0 au 418 633-7030, sur disponibilité.
- viii. Auprès de M. Jean-Marc Asselin au lac Deschênes, au 660 route 170, Saint-Siméon, G0T 1X0 au 418 638-2743, sur disponibilité.

Du 1^{er} février au 31 mars aux endroits prévus

- ix. Au dépanneur Intermarché, Coop de consommation de Petit-Saguenay, au 60 rue Dumas, Petit-Saguenay, G0V 1N0, durant les heures d'ouverture du commerce.
- ~~x. Auprès de Jacky Desbiens au 257 route 170, Petit-Saguenay, G0V 1N0, 418 638-2835 ou 418 324-4105, sur disponibilité.~~
- xi. Auprès de Jenny Lavoie, au 2460 route 170, Petit-Saguenay, G0V 1N0, 418 638-5270, sur disponibilité.